

ORIGINE	OBJET	DESTINATION
Sophie BURGAIN Guylène TROJAN	<b>Certification - Règlementation</b> Le 30 mars 2023	Personnes présentes et excusées (lire ci-dessous) Copie pour information Alain GRIPON, DAFPIC Adjoint Chefs de projets académiques Directeurs des GRETA-CFA

Présent(e)s :

Sophie Lefort (CFP - GRETA-CFA Loire-Atlantique),  
Muriel Cesbron (CFP – GRETA-CFA du Maine), Marie-Line Maudet (CFP – GRETA-CFA de Vendée),  
Annie Guégan (Responsable de production – GRETA-CFA Loire-Atlantique), Frédéric RAVARD (Responsable de production – GRETA-CFA 49), Guylène Trojan (Chargée de mission Certification)  
Excusé : Mickaël Bodet (CFP - GRETA-CFA 49),

Animation : Sophie Burgain

## 1. Le site dédié à la certification

Rappel du contexte : L'espace « Certification » dans l'intranet actuel ne répond plus aux attentes de ses utilisateurs et il est peu utilisé par les coordonnateurs(trices) pédagogiques et les conseillers en formation professionnelle.

### Ont participé au projet du nouveau site

- Sophie BURGAIN (CFP – Cheffe de projet) et Guylène TROJAN (Chargée de mission certification)
- Julie ROYER : Conceptrice pédagogique
- Annie GUEGAN : Responsable de production
- Frédéric PELLETAY - Florence MARTEAU – Marine LEGENTIL – Anaïs DAHERON : Coordonnateur(trices)
- Renaud SCHWEITZER : Formateur
- Danielle PESCHARD – Benoît OLIVO : CFP

Il reste une dernière relecture du site avant son lancement officiel. Il sera présenté aux coordonnateurs(trices) pédagogiques lors des réunions de préparation rentrée « 2023 » animées par Sophie Burgain.

## 2. Point « Apprentissage »

**Rappel :** La mission de contrôle pédagogique des formations (diplômes de l'EN et de l'enseignement supérieur) par apprentissage à l'éducation nationale est placée sous l'autorité de la rectrice.

La mission dans l'académie de Nantes est composée :

- des inspecteurs, des enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;
- des experts désignés par les commissions paritaires régionales de l'emploi (CPRE) ou, à défaut, par les commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) ;
- des experts désignés par les chambres consulaires :
  - expert supérieur : 1 enseignant chercheur
  - experts chambres : 1 expert (CCI) 1 expert (CM)
  - experts branches : 26 CPNE ont désigné 35 experts / 272 branches

## Le contrôle pédagogique des formations par apprentissage

Il peut être à l'initiative de :

- la MCPA, qui en informe la DREETS
- un CFA,
- un employeur d'apprenti,
- un apprenti ou son représentant légal s'il est mineur (parents).

Le contrôle porte sur la mise en œuvre de la formation au regard du référentiel du diplôme concerné, tels que :

- la conformité de la durée de formation en CFA avec celle fixée par le règlement du diplôme
- la vérification du plan de formation, des contenus / programmes, des équipements, au regard des compétences à acquérir prévues par le référentiel ;
- les plateaux techniques ;
- le suivi et l'évaluation des acquis ;
- le rythme de l'alternance, l'articulation CFA-entreprise, les outils de l'alternance ;
- le parcours de formation après positionnement.

Pour ce contrôle, il est nécessaire de transmettre à la MCPA, dans les délais impartis, les documents et pièces utiles au contrôle (*voir pièce jointe*). L'ordre du jour fixé est respecté et le CFA doit s'assurer de la disponibilité des personnes auditionnées.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 20 contrôles ont été effectués pour 17 CFA. Ils ont concerné :

- de nouveaux CFA (contrôle systématique) ;
- un signalement des services du rectorat ;
- un signalement par les familles/entreprises/CFA ;
- des demandes d'habilitation CCF.

### **Point de vigilance**

Le recrutement des formateurs doit faire l'objet d'une demande d'avis de l'inspecteur (pour les groupes dédiés).

### **3. E-plome**

#### **Pour rappel**

E-Plome est un outil interface entre la DRAFPIC, les inspecteurs de l'Education nationale et la Direction des Examens et Concours (DEC) permettant de déclarer les ouvertures de formation visant un diplôme de l'Education nationale et concerne uniquement les stagiaires de la formation professionnelle.

On ne saisit donc pas les apprentis qui sont gérés via une autre procédure sous la responsabilité de la DRAFPIC-Formation initiale et des CTA (*voir procédures ci-jointes*).

### **4. Calendrier des sessions intermédiaires**

L'inscription des candidats aux sessions intermédiaires est de la responsabilité des GRETA-CFA. L'inscription est réalisée, comme pour l'examen de juin, via l'applicatif « Cyclades ».

**Vigilance** : attention aux dates d'ouverture et de fermeture de l'applicatif. Quand « cyclades » est fermé, il n'y a plus de possibilité d'inscription.

(*voir calendrier ci-joint*)

## 5. Plan académique de formation : « Entrer dans le métier de formateur »

Le Pôle GRH de la DRAFPIC a enregistré une montée en puissance des inscriptions (*voir diaporama*). Cette formule de formation sur 4 jours prend fin à compter de mars 2023. Une nouvelle organisation se met en place. La formation des néo-formateurs se fera par l'intermédiaire du CAFOC de Nantes. Il sera nécessaire d'être attentif aux dates proposées.

## 6. Points réglementaires

### ➤ Baccalauréat professionnel

*Au BOEN n°8 du 23 février 2023 - Note de service du 30 janvier 2023*

Programme limitatif de français de la classe terminale - Année scolaire 2023 2024

**Point de vigilance** : communiquer le texte auprès des coordonnateurs pédagogiques et des formateurs en français pour éviter toute confusion sur le programme.

### ➤ Brevet Technicien Supérieur

*Au BOEN n°1 du 05 janvier 2023*

#### Note de service du 19 décembre 2022

Mise à jour des groupements de spécialités de BTS pour l'épreuve ponctuelle écrite en mathématiques à la session d'examen 2023.

→ *Une question a été posée auprès de la DEC concernant la possibilité de dispenses entre sous-groupe.*

#### Note de service du 20 février 2023

Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année - Session 2024

### ➤ Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

*Au BOEN n°8 du 23 février 2023*

*Deux arrêtés du 18 janvier 2023 modifient les listes des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du DCG et du DSCG.*

### ➤ Prévention « Plan Santé au Travail » : l'État publie un mémento à destination des jeunes en formation professionnelle

Le plan ne concerne pas les chantiers. Une alerte est donnée concernant le secteur de la cosmétique : un(e) jeune ne peut pas être seul(e) en rendez-vous « cabine ».

Le plan cible notamment les jeunes travailleurs (stagiaires, apprentis, élèves des lycées professionnels, nouveaux embauchés). Le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'Institut national de recherche en santé au travail (INRS), ont conçu un mémento à destination de l'ensemble des jeunes en formation professionnelle (*voir document joint*).

### ➤ Création du passeport de prévention (décret 29/12/2022)

Le portail d'information grand public est ouvert depuis octobre 2022 : <https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/>

## Plaquette Mon Compte Formation/Passeport Prévention d'avril 2023 (Voir document joint)

Le CNPST (Comité National de Prévention et de Santé au Travail) retient la date d'ouverture d'avril 2023 pour saisir les formations dispensées par les organismes de formation.

Selon la nature des informations, celles-ci sont saisies par l'employeur, le salarié **ou** l'organisme de formation.

Pour plus d'informations : se rapprocher de Thierry Desmoulin.

## 7. La VAE : Evolutions réglementaires

La loi « Marché du travail » du 22 décembre 2022 (art. 10) fait évoluer la réglementation de la VAE qui devient un droit universel.

Les principaux points :

- Le dispositif est désormais ouvert à **toute expérience** permettant l'acquisition de compétences directement liées à la certification visée (activités bénévoles, activités non salariées...).
- Le **délai d'un an** pour la durée d'expérience est **supprimé**.
- L'accès à une VAE partielle permettant l'acquisition d'un **bloc de compétences** sera possible.
- Pour éviter les abandons en cours de parcours, **l'accompagnement se fera tout au long de la procédure**.
- Le **congé de VAE** passe de 24 h à **48 h**.
- La loi permet aux **associations Transitions pro** de prendre en charge les **frais** afférents à une procédure de VAE, selon des modalités qui seront précisées par voie réglementaire.
- Il est créé **un service public de la VAE**.
- Afin de favoriser l'accès à la certification et à l'insertion professionnelles dans les secteurs rencontrant des difficultés de recrutement, la loi prévoit l'expérimentation pour une durée de 3 ans de **contrats de professionnalisation comportant des actions de VAE**.

## 8. Echanges de pratiques

### 1. Quelles sont les conditions de certification pour un candidat qui souhaite passer un titre professionnel en candidat libre ?

→ Il n'est pas possible de se présenter en candidat libre à un titre professionnel.

### 2. Un sapeur-pompier professionnel qui va rentrer en CAP Sellerie générale peut-il être dispensé de la PSE ?

→ Une expérience professionnelle ne permet pas une dispense de la PSE.

### 3. CAP AEPE : une apprenante n'a pas trouvé la totalité de ses stages. Sur les 14 semaines indiquées dans le référentiel, elle en aura fait 11. Est-ce que malgré le fait qu'il lui manque des semaines de stage, elle va pouvoir valider son diplôme ?

→ Réglementairement, elle ne pourra pas valider son diplôme. Elle peut reporter ses semaines de PFMP. Conseil : contacter la DEC et/ou l'IEN : des travaux pratiques sont parfois possibles.

### 4. CAP AEPE : Une apprenante n'aura fait aucun stage en EAJE. En revanche elle a fait, à la place, 7 semaines (non continues) en pré-petite section avec des enfants âgés de 2 ans. Cette personne a été assistante maternelle agréée pendant 20 ans (bulletins de salaire et justificatif à l'appui). Elle a bien ses 14 semaines de stages validées dans l'année. Est-ce que cela est suffisant pour valider son diplôme ?

→ Oui au regard de son expérience professionnelle.

### 5. Une candidate a validé un BEP Vente Action Marchande en 2004. Elle est dispensée des enseignements généraux. Elle a validé l'EP3 du CAP AEPE en 2019. Elle souhaite se présenter à l'EP1 et l'EP2. Jusqu'en 2021, la PSE appartient au domaine professionnel. Peut-elle être dispensée de la PSE ?

→ Oui, elle peut être dispensée (arrêté du 11 juin 2021).

**6. Un candidat est inscrit au BAC PRO MELEC. Il a déjà obtenu un BAC PRO MSMA en 2005. Peut-il être dispensé du « Français/Histoire/Géographie » ? Quelles sont les autres dispenses possibles ?**

→ Dans le cas présent, il sera dispensé : Français, Histoire-Géographie, enseignement moral et civique, arts appliqués, PSE, EPS, mathématiques, sciences physiques et chimiques.

*Remarque : Toujours vérifier sur le relevé de notes que le candidat a passé, lors de son bac pro précédent, une ou les épreuves d'économie-gestion ou d'économie-droit ou de sciences-physiques et chimiques.*

**7. Un candidat, d'origine turc, qui est en possession de 2 attestations ENIC-NARIC : une attestation de 6 années d'études supérieures en Santé-Sécurité au Travail permettant de réaliser un doctorat en université française et une attestation pour 2 années d'études en tant qu'enseignant en électricité. Ce monsieur souhaite se mettre à son compte. Son épouse réalise toutes les correspondances, mais puisqu'il ne maîtrise pas correctement le français. La chambre des métiers lui oppose un refus. Ont-ils le droit ? Que pouvons-nous lui proposer au GRETA-CFA ? Le DAVA peut-il l'accompagner ?**

→ Effectivement, c'est un métier très réglementé et il ne peut pas se mettre à son compte sans avoir un CAP Électricien avec un module FLE ou trois années d'expériences professionnelles dans l'union européenne. Il pourra bénéficier d'un parcours avec positionnement (réduction de durée). Une VAE serait possible mais préjudiciable car le candidat ne maîtrise pas la langue française.

**8. Les référentiels des Titres Professionnels « Comptable Assistant » et « Secrétaire Comptable » ont été modifiés le 13 octobre 2022 avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2023. Un référentiel en fin de validité est toujours prorogé d'un an pour permettre aux candidats n'ayant pas validé le titre complet de se représenter à la session suivante. Cependant, l'applicatif « Ceres » bloque les inscriptions. Que faire ?**

→ Il faut toujours inscrire, par anticipation, les candidats qui sont sur l'ancien référentiel. Il faut créer des sessions de rattrapage « fictives » bloc de compétences par bloc de compétences (surtout pas pour le titre entier).

## 9. Veille formation professionnelle

❖ **La reconnaissance des compétences et diplômes étrangers – la mobilité des primos-arrivants (webinaire du 7 mars 2023 disponible sur le site du Carif-Oref)**

### Le Centre ENIR-NARIC a pour principales missions :

- l'évaluation des diplômes étrangers et la délivrance d'attestations de comparabilité et d'attestations de reconnaissance d'études / de formation ;
- l'information des particuliers et institutions sur les professions réglementées (150 professions) : il réoriente vers le bon interlocuteur ;
- participation aux politiques publiques dans l'enseignement, l'emploi et l'intégration.

### Les objectifs de l'attestation de comparabilité ENIC-NARIC :

- la reconnaissance pour une poursuite d'études,
- la reconnaissance à des fins professionnelles pour des professions non réglementées,
- l'attestation dans le cadre d'une procédure de naturalisation (31 pays).

### Le coût

- 70 euros (démarche individuelle),
- Gratuit : demandeur d'asile, réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire et temporaire.

### Projet EQPR «European Qualifications Passport for Refugees» (mis en place par le Conseil de l'Europe)

Objectif : aider les réfugiés qui ont dû quitter leur pays sans documents prouvant leurs parcours académiques, à poursuivre leurs études ou à travailler dans le pays d'accueil.

Format : document d'évaluation des compétences, expérience professionnelle du candidat et maîtrise de la langue.

Nombre de sessions d'évaluation : 16 sessions depuis 2022 en Italie, Grèce et France.  
138 passeports « EQPR » délivrés en France principalement dans le domaine de la santé.

### **Les modalités pour la reconnaissance du permis de conduire** (voir la liste des sites sur le diaporama)

#### **❖ Les « NEETS » : ni en emploi, ni en étude, ni en formation**

Une étude réalisée par WALT et la plateforme d'orientation « OLECIO » :

#### **Profil sociologique des NEET**

- 25% résident en QPV,
- 33% ont au moins un parent de nationalité étrangère,
- 50% sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

#### **Les 5 catégories de NEET**

- le chômeur classique
- l'indisponible (famille monoparental, malade, handicapé...),
- l'idéaliste (en attente du job idéal, généralement diplômé d'un Bac +5),
- le désengagé (jeune marginalisé ou découragé),
- l'assumé (ne veut pas d'emploi ni de formation).

#### **L'environnement, leurs centres d'intérêt ?**

- se retrouver entre amis,
- internet et réseaux sociaux,
- le sport,
- la musique,
- la mode,
- les vidéos et jeux vidéo,
- le cinéma.

#### **L'accompagnement des jeunes**

Les jeunes sont demandeurs de rencontres et souhaitent être recontactés directement afin de bénéficier d'un réel accompagnement personnalisé.

- la principale motivation : la rémunération. Cela traduit la volonté de devenir autonome ;
- les freins : les problèmes de mobilité (surtout en zone rurale) – Cela représente un coût (achat de voiture, assurance, permis...).

#### **Comment entrer en contact avec les NEET ?**

Selon le profil, on n'aura pas le même prescripteur.

#### **❖ Rome 4.0 : nouveau référentiel de métiers et de compétences Pôle Emploi (webinaire 23 janvier 2023)**

Le Rome 3 était vieillissant (40 ans) et les fiches métiers trop peu nombreuses. De plus, il n'y avait pas de langage partagé avec les autres acteurs du champ. Cela rendait difficile l'action de relier les compétences des DE, de ceux des entreprises pouvant avoir leur propre référentiel, des organismes de formation et autorités de certification ...

Le nouveau Rome permettra de :

- d'écrire précisément un emploi et les compétences spécifiques qui lui sont rattachées. Par exemple, pour la fiche « métiers de la sécurité », on va pouvoir consulter les fiches emplois : « agent de sécurité », « stadier », « chargé de surveillance des personnes », « chargé de surveillance des sites sensibles », « chargé de télésurveillance ».

- de faciliter l'accompagnement des mobilités professionnelles entre emplois proches (le plus courant) en identifiant les compétences communes et les écarts entre ces emplois ;
- d'être plus précis et d'intégrer de nouvelles informations à haute valeur ajoutée (ex. : les emplois réglementés et les certifications obligatoires à détenir pour y accéder).

Le Rome 4.0 devrait être opérationnel d'ici l'été 2023.

## 10. Préparation de la rentrée pour les coordonnateurs pédagogiques

Sophie BURGAIN propose une rencontre sur une demi-journée.

### Calendrier proposé

- GRETA-CFA de VENDEE 20 juin 2023 (14h00/17h00) au Lycée Branly à La Roche sur Yon
- GRETA-CFA du MAINE 03 juillet 2023 (14h00/17h00) à Laval
- GRETA-CFA LOIRE-ATLANTIQUE 04 juillet 2023 (14h00/17h00) à Saint-Herblain
- GRETA-CFA 49 05 juillet 2023 (14h00/17h00) à Cholet

**Prochaine réunion du groupe académique « Certification – Réglementation »**  
**Le jeudi 29 juin de 09h30 à 11h30 (visio)**